

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-34

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 juin 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-trois juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 19 juin 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Florence PIRAT

Excusés : Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie Pascal), M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Lors du vote du budget, le conseil municipal a validé le projet de la visite de l'Assemblée Nationale à Paris qui aura lieu le 25 juin 2025.

Les membres du conseil municipal enfants et les membres du conseil municipal sont invités à participer à ce déplacement.

Le départ se fera à la gare de Bourg-en-Bresse. Les places pour un aller-retour ont été réservé auprès de la SNCF. La facture de 1 229.00 € a été mandatée.

Le maire donne connaissance des tarifs :

Coût total pour les adultes : 872.00 €

Coût total pour les enfants : 357.00 €

La commission sociale propose de :

- Financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME.
- Demander une participation de 50 % du coût du transport aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 27 JUIN 2025

Publiée le 30 JUIN 2025

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250623-2025062334-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-34

DECIDE de financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME.

DECIDE de demander une participation de 50 % du coût du transport aux adultes élus.

DIT que la participation financière sera demandée aux participants suivants :

Nom des participants	Participation
Gary Leroux	54.50 €
Jérôme Chavanel	54.50 €
Sandra Penin	54.50 €
Sylvain Belfis	54.50 €
Laurie Pascal	54.50 €
Florence Pirat	54.50 €
Annick Falcand	54.50 €
Nathalie Aupoil-Danthon	54.50 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vincent Guichardan

Le Maire,
Gary Leroux

